

FDS – FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Nom du produit: DÉTECTEUR DE FUITES MASTERS® A-PLUS

Code(s) du produit : LD059; LD227; LD500; LD4L; LD20L

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Liquide pour localiser les fuites de la grosseur d'une épingle. Utiliser sur les appareils, conduites d'air et de gaz, bouteilles à gaz, raccords, tuyauterie, réservoirs sous pression, réservoirs, canalisation et vannes.
Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique : Mélange de: glycol; Eau; Agent tensioactif; Agent épaississant

Nom et adresse du fournisseur:

G.F. THOMPSON Cie Ltée
620 Steven Court, Unit 11
Newmarket, Ontario
L3Y 6Z2

Nom et adresse du fabricant:

Se référer au fournisseur.

Numéro de téléphone d'information;

Lundi à vendredi, 7h30 à 17h00, Heure de l'Est américaine :

(905) 898-2557

(800) 499-3673 (ligne sans frais)

Numéro de téléphone d'urgence : 905-252-6219 ou 647-448-2050

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide clair. Inodore.

Dangers les plus importants:

L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation canadienne SIMDUT (Loi sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015)

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger

Aucune exigée selon la réglementation SIMDUT au Canada (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Mot indicateur

Aucune exigée selon la réglementation SIMDUT au Canada (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Mentions de danger

Aucune exigée selon la réglementation SIMDUT au Canada (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Conseils de prudence

Aucune exigée selon la réglementation SIMDUT au Canada (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

Des fumées toxiques risquent de se libérer durant un incendie. Risque d'être légèrement irritant pour la peau, les yeux et le système respiratoire. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie, tels que l'augmentation du poids de l'organe.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Éther octylphénylique de polyéthylèneglycol	Octylphénol éthoxylé Éther octylphénylique de poly(éthylène oxyde)	9036-19-5	0,744%

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. À l'apparition de symptômes, obtenir des soins médicaux.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau* : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux* : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Risque de causer une légère irritation de la peau. Le contact direct avec la peau peut causer des rougeurs temporaires.
Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Le contact direct avec les yeux peut causer des petites rougeurs.
Irritant léger pour le système respiratoire. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires.
L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie, tels que l'augmentation du poids de l'organe.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs*Agents extincteurs appropriés*

- : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la brume ou la buée d'eau, la mousse anti alcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

Agents extincteurs inappropriés

- : Aucun à notre connaissance.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : N'est pas considéré inflammable. Cependant, peut brûler si exposé à une chaleur extrême ou aux flammes. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Formaldéhyde; Autres vapeurs et fumées irritantes.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers*Équipement de protection pour les pompiers*

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.
Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers (suite)*Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie*

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- : Toutes les personnes qui traitent avec le nettoyage doivent porter un équipement de protection individuelle approprié. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltre dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Contacter les autorités locales compétentes.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

- : Utiliser avec une ventilation adéquate. Lors de la manipulation, porter un équipement de protection. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart d'une chaleur extrême et de toute flamme vive. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver soigneusement après manipulation. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

Conditions d'un stockage sûr

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.

Substances incompatibles

- : Agents oxydants forts (ex: peroxyde d'hydrogène, acide nitrique); Acides forts; Des bases fortes

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Limites d'exposition:**

<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Éther octylphénylique de polyéthylèneglycol	P/D	P/D	P/D	P/D

Contrôles de l'exposition**Ventilation et mesures d'ingénierie**

- : Veiller à une ventilation adéquate. Ventilation à la source recommandée si le produit est sous forme de brouillard ou employé dans un espace clos, ou si on dépasse la limite TLV.

Contrôles de l'exposition (suite)

Protection respiratoire : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Les respirateurs seront choisis en fonction de la forme et de la concentration des contaminants dans l'air, et conformément à la norme CSA Z94.4-02.

Protection de la peau : Des gants imperméables à la matière sont recommandés. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau.

Protection des yeux/du visage : Porter selon besoins: Lunettes de sécurité avec protections latérales; Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Autre équipement de protection

: Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	: Liquide clair.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: P/D
pH	: P/D
Point de fusion/point de congélation	: - 37°C (- 35°F) (Point de congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	: > 187,6°C (369,7°F) (Basé sur les ingrédients)
Point d'éclair	: > 99°C (210°F) (Basé sur les ingrédients)
Point d'éclair, méthode	: P/D
Taux d'évaporation (acétate n-butylrique = 1)	: P/D
inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)	: P/D
Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)	: P/D
Propriétés comburantes	: Aucun à notre connaissance.
Propriétés explosives	: Non-explosif
Tension de vapeur	: P/D
Densité de vapeur	: P/D
Densité relative / Poids spécifique	: P/D
Solubilité dans l'eau	: Soluble.
Autres solubilité(s)	: P/D
Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile	: P/D
Température d'auto-inflammation	: P/D
Température de décomposition	: P/D
Viscosité	: P/D

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: N'est normalement pas réactif.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	
	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Éviter la chaleur et les flammes nues.
Matériaux incompatibles	: Agents oxydants forts (ex: peroxyde d'hydrogène, acide nitrique); Acides forts; Des bases fortes
Produits de décomposition dangereux	: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation	: OUI
Voies d'entrée - peau et yeux	: OUI
Voies d'entrée - ingestion	: OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: Irritant léger pour le système respiratoire. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires.

Signes et symptômes - ingestion

: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Signes et symptômes - peau

: Risque de causer une légère irritation de la peau. Le contact direct avec la peau peut causer des rougeurs temporaires.

Signes et symptômes - yeux

: Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Le contact direct avec les yeux peut causer des petites rougeurs.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie, tels que l'augmentation du poids de l'organe.

Mutagénicité

: Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Ce produit n'est pas soupçonné causer des effets sur la reproduction ou le développement.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Selon les critères de classification de la réglementation SIMDUT canadienne (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015), ce produit n'est pas sensé provoquer une toxicité pour certains organes cibles (STOT) suite à une exposition unique ou répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants. Troubles hépatiques.

Substances synergiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50 (4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL50</u>	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Éther octylphénylique de polyéthylèneglycol	P/D	2800 - 4190 mg/kg	> 3000 mg/kg

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement: Éther octylphénylique de polyéthylèneglycol.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Éther octylphénylique de polyéthylèneglycol	9036-19-5	8,9 - 12 mg/L	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Éther octylphénylique de polyéthylèneglycol	9036-19-5	1,83 mg/L (mysis effilée)	0,037 mg/L (daphnie magna)	1

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Éther octylphénylique de polyéthylèneglycol	9036-19-5	7,4 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Contient les substances chimiques suivantes, qui sont considérées comme intrinsèquement biodégradables: Éther octylphénylique de polyéthylèneglycol.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Éther octylphénylique de polyéthylèneglycol (CAS 9036-19-5)	0,3 - 2,4	P/D

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant.

Méthodes d'élimination : Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14- DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Pour Données sur l'élimination du produit, se référer au fournisseur.

SECTION 15 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Pour Informations relatives au transport, se référer au fournisseur.

SECTION 16 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Pour informations sur la réglementation, se référer au fournisseur.

SECTION 17 - RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

Préparée par: G.F. THOMPSON CO. LTD.

Numéro de téléphone: 905-898-2557

Date de préparation: Le 30 mai 2017